Procès verbal du conseil municipal du vendredi 14 novembre à 20 h 30.

Présents: Mmes AUDIGIER S., GARCIA M., SALADINO I.,

MM. BERARD T., ALEXANDRE J., SARTI G., JAUFFRE M., MAZON D., DESCOURS J., FARGIER G.

Absente : Mme ARZALIER B. a donné pouvoir à Mme SALADINO I. Mme SALADINO I. a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1) Approbation du projet de procès-verbal du conseil municipal 6 août 2014.

Le projet de PV préalablement transmis aux conseillers municipaux a été approuvé. Vote : unanimité.

2) Décision modificative budget «eau/assainissement ».

Au budget eau et assainissement il a été nécessaire de faire un réajustement concernant les dépenses d'entretien du réseau d'eau des hameaux (700 € avaient été provisionnés au Budget Primitif, 600 € ont été ajoutés.)

DM 1 – 2014 - Budget eau et assainissement				
fonctionnement dépenses				
article	intitulé	BP	DM	Nouveau total
615	Entretien et réparation	700	600	1 300
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 000	- 600	3 400
	TOTAL	4 700	- 0	4 700

Vote: unanimité.

3) Proposition de règlement eau potable des hameaux.

La commune a la compétence eau potable pour les hameaux d'Hauteyzac, Leydu, Arzalier, Pruneyrolles, Collanges Basses et Le Prat. Jusqu'à ce jour, il n'y avait pas de règlement « Eau potable ». Un règlement a été établi et présenté au conseil municipal. Vote : unanimité.

4) Comptes rendus des réunions aux divers syndicats communaux.

SIVA 11 septembre 2014

- 1. Règlement intérieur des assemblées.2. Désignation du 12ème vice-président représentant le territoire du Gard Rhodanien.3. Demande de retrait du Syndicat de la commune de St Joseph des Bancs.
- 4. Adhésion à GéoArdèche Inforoutes.5. Travaux d'entretien de la végétation 2015 validation et sollicitation de financements.6. Programme d'opérations 2015-2016 pour l'ENS « Vallée de l'Ardèche, gorges de la Beaume et de la Ligne » –validation et sollicitation de financements.7. Programme d'actions 2015 pour Natura 2000/ENS validation et sollicitation de financements.8. Natura 2000 Mise en place de panneaux à l'entrée des grottes Chabanne (Lussas) et du Pontet (Vogüé).9. Autorisation d'engagement : SAGE Etude des ressources souterraines majeures du bassin versant de l'Ardèche.10. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur.11. Ouverture d'un poste d'attaché principal.12. Recrutement occasionnel pour la réalisation d'un profil de baignade Commune de Vallon Pont d'Arc.13. Contribution proportionnelle appelée par le Pays de l'Ardèche Méridionale sur les subventions obtenues dans le cadre du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône Alpes (CDDRA).
- 14. Décision modificative n°1.

PNR 25 septembre 2014 à BOURLATIER :

délibération modificative pour l'action 2014 « complément d'équipement pour l'accueil des enfants à la maison du Parc », défraiement des élus pour les ateliers et commissions, indemnités à la présidente et aux vice présidents, Nomination des représentants du Parc dans les structures partenaires, indemnité de conseil au payeur départemental.

CS Pays 15 octobre 2014:

DM n°1 au budget annexe « OCM SA », fixation du taux de l'indemnité de conseil du comptable public, Mise en œuvre de la compétence optionnelle SCOT, Gestion du personnel « Sympam », Désignation des délégués amenés à siéger sur les instances (de pilotage, de travail,) partenariales du Pays. Validation de l'avenant n°1 au CDDRA, Approbation de la convention d'engagement de l'OCM « Sud Ardèche », Validation de la candidature conjointe « PNR, Sympam, SMEOV» au nouveau programme leader 2014 2020. Co signature du nouveau contrat économique sectoriel « Economie sociale et solidaire » de la région Rhône ALPES et désignation de l'élu référent.

SEBA 4 novembre 2014

- 1 FINANCES: 1.1 Autorisation de Programme et Crédit de Paiement AEP, assainissement,
- 1.2 DM n° 31 GESTION GENERALE / 2014, 1.3 DM n° 3 / AEP / 2014, 1.4 DM n° 3 / ASST / 2014,
- 1.5 Débat d'Orientation Budgétaire 2015. 2 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE
- 2.1 Bureau Syndical Poste à pourvoir, 2.2 Manquements aux obligations statutaires Mesures à mettre en oeuvre, 2.3 Modification statutaire liée à la compétence Assainissement Non Collectif,
- 2.4 SPANC Aides financières à la réhabilitation Versement d'acompte aux usagers,
- 2.5 Convention de rejet des eaux usées du SEBA à la Station du Bourdary -Avenant n° 2 Conditions de facturation, 2.6 Vente, achat ou échange d'eau potable à titre marginal avec des Collectivités extérieures au SEBA Approbation de principes et des conventions à intervenir, 2.7 Contributions des collectivités souscriptrices Obligation de consommation minimale annuelle et estivale Souscriptions nouvelles ou complémentaires -Dépassements journaliers récurrents, 2.8 Adhésion à GEOARDECHE, service d'information géographique départemental, 2.9 Commande publique Principes et attribution Délibération cadre, 2.10 Modification tableau du personnel, 2.11 Actes administratifs à caractère foncier Représentation de la Collectivité.